



ARRÊTÉ 2024-ELE-FSEG-07

PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DES REPRÉSENTANTES ET DES REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE B DES PERSONNELS AU CONSEIL DE GESTION DE L'UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE (UFR) DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC),

- **VU** le code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU les statuts de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des sciences économiques et de gestion approuvés en séance du conseil d'administration du 16 décembre 2022 ;
- VU la délibération en date du 07 septembre 2022 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU le calendrier électoral pour le renouvellement partiel des représentants du collège B des personnels au conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des sciences économiques et de gestion de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU l'arrêté portant modalités des élections pour le renouvellement partiel des représentants du collège B des personnels au conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des sciences économiques et de gestion de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du 17 octobre 2024 ;



ARTICLE 1:

Est déclarée recevable pour l'élection partielle des représentantes et des représentants du collège B des personnels au conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des sciences économiques et de gestion de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, organisée le mardi 17 décembre 2024 de 10h00 à 16h00 la candidature suivante :

Collège	В
Candidate	Zineb ABIDI PERIER

ARTICLE 2:

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage sur les campus de l'Université, ainsi que par une mise en ligne sur la page élections dédiée sur le site de la composante.

Fait à Créteil, le 03 décembre 2024

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ